

SERVICE COURSES

PRESENTATION

Le CCAS Maison des Aînés propose un service à destination des personnes âgées étant sans aucune autre solution « pour faire ses courses ». Ce service à dimension sociale contribue au maintien à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne résidant sur la commune de manière stable et permanente répondant aux critères suivants :

- Être âgée de 70 ans ou plus
- Être autonome dans les actes de la vie courante à son domicile
- Être sans solution pour « faire ses courses » alimentaire et hygiène de proximité : sans permis de conduire ou ne possédant pas de véhicule personnel ou ne pouvant plus conduire ou sans aidants familiaux/professionnels ou en précarité financière ne pouvant faire face à un surcout de frais de livraison.

Pour les couples, la condition d'âge est requise pour au moins un-e des deux conjoints-tes.

Aucune dérogation possible pour les autres critères

CONDITIONS et MODALITES D'ADMISSION

L'admission est validée après évaluation complète de la situation

Contactez le CCAS Maison des Aînés pour un rendez-vous téléphonique, messagerie ou visite à domicile

Présenter les pièces justificatives :

- Pièce d'identité
- Justificatif de résidence principale
- Coordonnées des personnes à prévenir en cas de besoin

En cas d'accord, l'admission est valable sur une durée de 3 ans sauf changement de situation du bénéficiaire

L'admission démarre dès réception de la présente fiche prestation « Service Courses » datée et signée par le bénéficiaire, et prend fin à sa demande ou en cas de changement définitif de sa situation. En cas de perte d'autonomie importante ou alternative recouvrée, le CCAS Maison des aînés pourra suspendre l'admission

Tout refus d'admission sera motivé par courrier du CCAS

Le service est limité au besoin d'achat alimentaire et hygiène, de première nécessité et pour des quantités de consommation courante (petites courses hebdomadaires).

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Transmettre ses coordonnées au CCAS Maison des Aînés pour l'ouverture d'un compte client auprès du commerce de proximité U Utile : Nom, Prénom, Adresse, numéro de téléphone
- Pour chaque besoin, indiquer par téléphone au CCAS Maison des Aînés la liste des « courses à faire ». L'agent fixera le jour et heure de livraison (du lundi au vendredi entre 9h00 et 11h00)
- L'agent CCAS récupère les achats préparés par le commerce en fonction de la liste et des disponibilités dans les rayons et les dépose sur le seuil du domicile du bénéficiaire après avoir signalé sa présence et vérifié l'identité

Aucun transfert d'argent n'est accepté

Le commerce adresse sa facture au bénéficiaire qui sera à régler par chèque par envoi postal

Respect / comportement / impayés

Le règlement intérieur du CCAS Maison des aînés s'applique aux utilisateurs du service course

CONTACT

CCAS Maison des Aînés : 04 75 96 60 51 / maisondesaines@mairie-sp3c.fr / Bd St Vincent 26130 SP3C

www.ville-saintpaultroischateaux.fr